

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00
commune@estavayer.ch/ www.estavayer.ch

**DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE
DE LA PRILLAZ**

A remettre au moins 1 mois avant la
manifestation

REQUERANT

Société ou organisateur

Nom du responsable Adresse

No postal et localité Natel :

NATURE DE LA MANIFESTATION :

MANIFESTATION PUBLIQUE

MANIFESTATION PRIVEE

DATE	ACTIVITE	HEURE DEBUT	HEURE FIN
.....	Préparation/montage h h
.....	Manifestation h h
.....	Rangement/démontage h h
.....	Répétition générale (événement) h h

Merci de prendre contact avec l'intendant 1 semaine avant la manifestation !

Présence de l'intendant souhaitée de h à h (au tarif de CHF 70.00/h)

LOCAUX DESIRES

- Grande salle Petite salle Hall
 Bar seul Bar et cuisine
 Remise en place de la salle par la Commune (mobilier + balayage)

Nombre de personnes pour les banquets-assemblées :

Comment désirez-vous la mise en place de la salle ?

formation 1: loto/banquet formation 2: spectacle 520 pl formation 3 :

PRIX DES PLACES (voir art. 2.3 des tarifs)

Adultes CHF..... / Enfants CHF..... / AVS CHF..... Collecte Tombola

COMPLEMENTS D'UTILISATION
Exploitation de la cuisine / buvette / bar

- Par un restaurateur ou traiteur par nous-mêmes sous la responsabilité de la
personne suivante :

.....

Forfait pour les vins/bières pris en-dehors de la salle ./.

TECHNIQUE, SON ET LUMIERES (VOIR DIRECTIVE ANNEXEE AU REGLEMENT)

- Un beamer avec écran **SUR SCENE** pour le coût de CHF 100.00 **sans technicien**.
- Nécessité d'avoir un beamer supplémentaire ou situé ailleurs que sur la scène (avec technicien + facturation des heures effectuées)
- Technique, son et lumières (avec technicien + facturation des heures effectuées)
- Machine à brouillard (avec technicien + facturation des heures effectuées)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La réservation ne peut pas être effectuée par une personne habitant la Commune d'Estavayer en faveur d'un tiers n'habitant pas la Commune d'Estavayer.
- Le locataire s'engage à se conformer au règlement communal concernant l'utilisation de cette salle.
- Pour certaines manifestations, une demande de patente K est nécessaire. Elle est composée de différents formulaires qui doivent être transmis à la Police communale d'Estavayer pour préavis. Celle-ci fera ensuite suivre ces documents à la Préfecture de la Broye pour décision.
Les événements nécessitant une patente K sont :
 - les manifestations publiques, dès qu'il y a une dérogation à l'horaire (la durée dépasse 23h), ventes de boissons, mets cuisinés, ET/OU présence d'un orchestre.Les manifestations privées (par ex. anniversaire, mariage) ne nécessitent pas de patente spéciale. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Police communale d'Estavayer au 026 664 80 40. Le guide pratique « organisation de manifestations » est à disposition sur le site internet communal.
- En signant ce document, l'organisateur s'engage à être aux normes actuelles édictées par les autorités compétentes concernant le Covid.

Date :

Signature de l'organisateur

.....

.....

Annexe- Règlement / directive technique et tarif